

Notice explicative sur la modification des statuts en 2019

Pourquoi modifions-nous maintenant les statuts en 2019 ?

La modification des statuts a été rendue nécessaire pour mettre à jour l'adresse du siège social de la Confrérie sur le Journal Officiel de la République Française (JORF).

Lors de sa création en 2000, le siège de la Confrérie a été fixé au 77 Boulevard du Maréchal Joffre Le Perreux, domicile du secrétaire Patrick Mercadier.

En 2007, suite au départ en province de Patrick Mercadier, le siège social a été transféré à l'Hôtel de Ville du Perreux.

Les statuts ont donc été mis à jour et le changement d'adresse du siège a bien été pris en compte par la Préfecture du Val de Marne.

Le problème est que la mise à jour du siège social n'a pas été notifiée en 2007 au Journal Officiel de la République Française (JORF) qui est la seule autorité compétente pour la mise à jour du Répertoire National des Associations (RNA).

En conséquence, des courriers sont toujours envoyés au 77 Boulevard du Maréchal Joffre et ne parviennent jamais à la Confrérie.

Pour résoudre ce problème, le Conseil d'Administration a voté en octobre une simple modification technique des statuts pour pouvoir publier cette modification des statuts au JORF (parution payante évidemment).

C'est donc cette modification des statuts qui est maintenant soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Modification des statuts

Les modifications ne concernent que :

- l'adjonction à l'article 2.1 de « *pour produire un vin culturel associatif* » à la phrase existante :
La plantation et l'entretien de pieds de vigne sur le terroir de la ville du Perreux-sur-Marne
qui devient maintenant :
La plantation et l'entretien de pieds de vigne pour produire un vin culturel associatif sur le terroir de la ville du Perreux-sur-Marne.
Curieusement, l'association ne produisait pas de vin...
- la suppression à l'article 6 de « *de la* » à la phrase existante :
Sont membres actifs, ceux qui sont à jour de leur ~~de la~~ cotisation de base votée par l'Assemblée Générale.
qui devient maintenant :
Sont membres actifs, ceux qui sont à jour de leur cotisation de base votée par l'Assemblée Générale.
Simple correction d'erreur...
- l'adjonction d'en-tête Confrérie des Sainfoins Les Vignes du Perreux et de pied de page Statuts 2019 avec pagination.